

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Organisation de l'exposition 'Autoportraits du musée d'Orsay'
Convention de remboursement pour le transport d'œuvres de Clermont-Ferrand à
Quimper**

Organisation de l'exposition « Autoportraits du musée d'Orsay » dans les musées de Clermont-Ferrand et de Quimper dans le cadre du partenariat avec le musée d'Orsay.

Les frais engagés par la ville de Clermont-Ferrand pour le transport des œuvres de Clermont-Ferrand à Quimper et l'assurance de ces œuvres durant ce transport sont partagés à parts égales entre les villes de Clermont-Ferrand et de Quimper. Le montant de la participation de la ville de Quimper sera de 5 990 € pour le transport et de 5 377 € pour l'assurance.

Une exposition intitulée « Autoportraits du musée d'Orsay », rassemblant une quarantaine de peintures issues des collections du musée d'Orsay, sera organisée au musée des beaux-arts de Quimper du 16 juin au 2 octobre 2016, après avoir été présentée au musée d'art Roger-Quilliot de la Ville de Clermont-Ferrand du 4 mars au 5 juin 2016.

Les œuvres devront être transportées directement de Clermont-Ferrand à Quimper après la clôture de l'exposition au musée Roger-Quilliot. Pour réaliser la prestation, la ville de Clermont-Ferrand a conclu un marché avec un transporteur spécialisé en œuvres d'art pour le transport aller des œuvres de Paris (musée d'Orsay) à Clermont-Ferrand puis pour le transport des œuvres de Clermont-Ferrand à Quimper. Le musée d'Orsay missionnera au moins un convoyeur qui voyagera à bord du camion. Durant le trajet, et jusqu'aux constats d'état au déballage à Quimper, les œuvres seront assurées par la ville de Clermont-Ferrand.

Les frais occasionnés par ce transport ayant été engagés par la ville de Clermont-Ferrand, il est prévu une participation de la ville de Quimper. Elle s'élèvera à la moitié du coût du transport, y compris les per diem pour le convoyeur, soit 5 990 euros TTC, et à la moitié des frais d'assurance durant ce transport, soit 5 377 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention spécifiant les modalités financières du partage de ces frais entre les villes de Clermont-Ferrand et de Quimper.